

Stoughton (1), qui contient de l'aloès. Swediaur, Lieutaud, Spilmann et beaucoup d'autres, ont insisté sur cette propriété. La forme de dyspepsie dite *atonique*, caractérisée par la diminution de l'appétit, la lenteur de la digestion, l'état de constipation, la flatulence, aussi bien que la dyspepsie des convalescents, s'accommode surtout de l'aloès, et il est à désirer que ce médicament reprenne, dans le traitement des maladies de l'estomac, la place importante qu'il occupait jadis, et dont il a été dépossédé on ne sait trop pourquoi.

L'aloès entrant, à titre de stomachique, dans une foule de préparations complexes qui sont sorties, et peut-être à tort, de nos habitudes médicales : telles sont les *pilules de rhubarbe composées* de la Pharmacopée anglaise, les *pilules ante-cibum* (2), les *grains de vie* (3).

Certaines préparations amères sont entrées dans nos habitudes à titre de moyens apéritifs, et on en fait un abus qui a maintes fois, et avec raison, éveillé la sollicitude de l'hygiène. Tels sont l'absinthe, le vermouth, le bitter. Un réquisitoire en règle a été, dans ces dernières années, dressé contre l'alcoolé d'absinthe, dont il se fait une effrayante consommation, et qui constitue une des sources les plus graves et les plus communes de l'alcoolisme, à raison des huiles essentielles que contient cette liqueur et qui joignent leur action propre sur le système nerveux à celle de l'alcool lui-même. Au reste, l'absence d'amertume de l'alcoolé d'absinthe rend ses propriétés apéritives au moins très-équivoques et

(1) 58. L'*élixir de Stoughton* a la formule suivante :

℥ Gentiane.....	} à 23 gram	
℞ Germandrée.....		
Absinthe.....		
Écorce d'oranges amères.		
Aloès .....		4 —
Cascarille .....		4 —
Rhubarbe.....		10 —
Eau-de-vie à 50°.....		1000 —

On en donne de 2 à 15 gram.

(2) 59. Ces pilules, dont la formule a été conservée au nouveau Codex, sont composées d'aloès, d'extrait de quinquina, de cannelle et sirop d'absinthe.

Chaque pilule contient 10 centigr. d'aloès et 5 centigr. d'extrait de quinquina.

(3) 60. Les *grains de vie de Hervé*, ou *pilules gourmandes*, *pilules ante-cibum*, se composent d'aloès, d'extrait de quinquina et de cannelle. Chaque pilule de 20 centigr. contient moitié de son poids d'aloès (10 centigr.) On en donne une ou deux avant le repas.

son emploi, dans l'état de vacuité de l'estomac, ajoute encore à ses dangers. L'hygiène ne saurait donc proscrire trop sévèrement cette drogue meurtrière.

Les *vins d'absinthe* se présentent sous des garanties plus favorables d'utilité et d'innocuité, entre autres le *vermouth*, préparé par la macération de 400 grammes de feuilles et de sommités d'absinthe pour 1 litre de vin de Tokay ou de tout autre vin blanc de Hongrie. Celui dit *de Turin*, principalement usité en France, se prépare en laissant macérer dans du vin blanc une douzaine au moins de plantes amères, parmi lesquelles le quinquina, l'aulnée, la tanaïsie, l'écorce d'orange, etc., et des condiments aromatiques (girofle, coriandre, badiane, muscade). C'est une boisson saine, et qui, prise une heure avant le repas, excite l'appétit et tend en même temps (comme du reste tous les amers) à augmenter les forces digestives de l'estomac.

Le *bitter* des Hollandais est le résultat de la macération, dans l'alcoolé de genièvre, de diverses substances amères (gentiane, orangette, cannelle, calamus, aulnée, coriandre). Ajouté en petite quantité à de l'eau sucrée ou du vin, il communique à ces boissons des qualités amères et apéritives; mais son abus est à craindre comme celui de l'alcoolé d'absinthe. La décoction froide de *houblon*, ajoutée au vin, ou l'*eau dorée de rhubarbe*, préparée par macération de la rhubarbe concassée, suspendue à l'aide d'un nouet de mousseline dans l'eau d'une carafe, atteignent le même résultat apéritif, et sans le faire payer par aucun inconvénient. Je prescris souvent de deux à quatre cuillerées à bouche d'une macération de rhubarbe et d'écorces d'oranges amères, de chacune 4 gram.; dans eau, un verre ou 250 gram. Au reste, on remplirait un formulaire des préparations pharmaceutiques qui ont été proposées pour stimuler l'appétit. La sensualité exploite ces moyens, à vrai dire, plus que la thérapeutique; celle-ci toutefois peut leur emprunter des ressources d'une incontestable utilité.

En résumé, si on voulait classer les amers apéritifs, on pourrait à mon avis, les ranger dans les groupes suivants :

1° *Amers aromatiques* : écorce d'oranges amères, absinthe, camomille, etc., dans lesquels une ou plusieurs huiles essentielles s'ajoutent au principe amer.

2° *Amers purgatifs* : rhubarbe, gentiane, aloès, fiel de bœuf.

3° *Amers astringents* : quinquina.

4° *Amers indifférents* ou *purs*.

5° *Amers tétaniques* : noix vomique, fève de St-Ignace, arnica, angusture.

6° *Amers sédatifs* : houblon.

Les *amers aromatiques* conviennent dans les cas d'atonie des

voies digestives; les *amers purgatifs*, quand il y a de la tendance à la constipation; les *amers astringents*, quand il faut au contraire, en même temps qu'on combat l'anorexie, tenir en bride une disposition à la diarrhée; les *amers indifférents* (qui ne contiennent pas de tannin, comme la germandrée, le quassia, etc.), quand il n'y a ni diarrhée, ni constipation; les *amers tétaniques*, quand il y a atonie et flatulence; les *amers sédatifs*, dans le cas d'érethisme nerveux, de gastralgie, etc.

On voit combien le thérapeute est muni de ressources très-diverses pour remplir cette grande indication de relever ou d'exciter l'appétit. Il peut les varier les unes par les autres, les combiner dans des proportions en quelque sorte infinies, et, s'il sait bien s'y prendre, il arrivera toujours au but qu'il poursuit.

Je ferai, en terminant, une double remarque: c'est que les apéritifs liquides doivent être donnés froids et peu ou point sucrés. Le sucre a, en effet, une action affadissante qui est en opposition avec la qualité apéritive de ces médicaments.

## ARTICLE II. — STIMULANTS DE L'APPAREIL GÉNÉSIQUE OU APHRODISIAQUES

L'anaphrodisie, ou diminution congéniale ou acquise, totale ou partielle, définitive ou temporaire, de l'appétit génital et de l'excitabilité des organes copulateurs, indique la série des agents de la médication dite *aphrodisiaque*, médication dans laquelle tout est controversé: ses limites, ses moyens, son existence même.

Et tout d'abord une question préalable se présente à examiner. Existe-t-il des *aphrodisiaques directs*, c'est-à-dire des moyens qui vont, par une électivité propre, spéciale, stimuler l'appétit vénérien quand il est normal, le réveiller quand il est engourdi, et qui, par l'excitation du désir, de l'orgasme local et de la volupté, sont de nature à exalter les fonctions génitales? Cullen nie formellement l'existence d'agents de cette nature. (Cullen, *Treatise of Materia medica*; Edimburgh, 1789, vol. I, p. 171.) Schwilgué la met également en doute. (Schwilgué, *Traité de mat. méd.*, 3<sup>e</sup> édit.; Paris, 1818, t. II, p. 435.) Ratier n'admet, lui aussi, que des aphrodisiaques *indirects*, c'est-à-dire des moyens qui réveillent les fonctions génitales en supprimant les causes variées qui les entravent. Pereira (*the Elements of Materia medica and Therapeutics*; London, 1854, vol. I, p. 269) croit, au contraire, aux aphrodisiaques vrais, et je partage pleinement sa manière de

voir. Certainement une observation incomplète, et des préjugés populaires protégés par la routine et le défaut d'examen, ont singulièrement exagéré le nombre de ces agents; mais, de ce que les aphrodisiaques renommés sont presque tous des stimulants généraux qui ne font sentir leur action aux organes de la génération qu'après avoir impressionné, dans le même sens, le système nerveux tout entier, il serait peu logique d'en conclure, avec Ratier (*Dict. de méd. et de chir. pratiques*; Paris, 1829, t. III, p. 186, article APHRODISIAQUES), à l'inutilité des aphrodisiaques directs. Quel est, en effet, le stimulant qui porte exclusivement son action sur un appareil? Et, si le silence complet des autres était la condition indispensable de l'électivité médicamenteuse, où trouverait-on celle-ci?

A mon avis, il y a une médication aphrodisiaque qui a pour agents deux sortes de moyens: les uns *directs*, ils sont en petit nombre; les autres *indirects*, plus nombreux parce qu'ils sont variés comme les causes qui produisent l'anaphrodisie symptomatique. Les uns et les autres se prêtent un mutuel appui pour combattre la frigidité.

Quelques auteurs, Venel en particulier (Venel, *Précis de matière médicale*, édit. Carrère; Paris, an IX, t. II, p. 374), ont établi cette distinction entre les *aphrodisiaques* et les *spermatocées*, que les premiers stimulent surtout l'appétit vénérien et l'érectilité du pénis, tandis que les seconds sont des excitants de la sécrétion spermatique. Mais cette séparation est-elle légitime? et, si elle l'était, serait-elle possible? Dans l'état actuel de la science, nous ne savons que fort peu de chose de la diminution de la sécrétion testiculaire; et cela se conçoit, puisque le défaut d'activité de cette sécrétion ne saurait être mesuré directement et ne s'accuse que par le peu d'énergie des aptitudes viriles; mais ce que l'on sait, c'est qu'il y a entre ces deux faits, activité génésique et abondance du sperme, un rapport réciproque d'influence. Il y aurait donc une subtilité réelle à chercher à séparer ainsi les aphrodisiaques en deux classes.

J'étudierai successivement ici, comme toujours: 1<sup>o</sup> les aphrodisiaques médicamenteux; 2<sup>o</sup> le régime aphrodisiaque, c'est-à-dire l'ensemble des conditions qui permettent à leur action de se produire ou qui la développent davantage.

### § 1. — Aphrodisiaques médicamenteux

Le nombre des aphrodisiaques ou des médicaments réputés tels a été abusivement étendu, et la débauche et le charlatanisme se sont montrés singulièrement inventifs sous ce rapport. Sans parler de l'*essence de perles*, du *scinque*, de la *rasura priapi*